

Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Guide visant à optimiser la contribution des musées nationaux et institutions fédérales à vocation patrimoniale et de mémoire



Avis aux lecteurs

Le présent document vise à aider les institutions fédérales à identifier dans le cadre de leur mandat des pistes d'action liées à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les Langues officielles* (LLO). Il ne constitue pas un avis juridique et toute question concernant la portée et l'interprétation législative de la partie VII de la LLO devrait être adressée au Ministère de la Justice. Ce document fournit des outils et ressources pour optimiser la contribution des institutions à l'égard de la partie VII de la LLO.

TABLES DES MATIÈRES

PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS	3
I. L'ARTICLE 41 DE LA <i>LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES</i> (LLO)	3
A. Voulez-vous en savoir plus sur la partie VII ?	4
B. Qui sont les CLOSM ?	5
II. LES MUSÉES NATIONAUX ET INSTITUTIONS FÉDÉRALES À VOCATION PATRIMONIALE ET DE MÉMOIRE	6
A. Quel est mon potentiel d'intervention ?	9
B. Quels sont les moyens pour mettre en œuvre l'article 41 ?..	10
C. Pistes d'actions	13
D. Répertoire de bonnes pratiques	16
AIDE-MÉMOIRE	23
RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES.....	24
BIBLIOGRAPHIE.....	25

ANNEXES

Annexe A : Quiz

Annexe B : Carte des CLOSM

PROMOTION DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS

SECTION I : L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES (LLO)

Coup d'œil sur l'article 41 de la Loi sur les langues officielles (LLO)

Partie I	Partie II	Partie III	Partie IV	Partie V	Partie VI	Partie VII	Partie VIII	Partie IX	Partie X
Débats et travaux parlementaires	Actes législatifs et autres	Administration de la justice	Communication avec le public et prestation des services (SCT)	Langue de travail (SCT)	Participation des canadiens d'expression française et d'expression anglaise (SCT)	Promotion du français et de l'anglais (PCH)	Attributions et obligations du Conseil du Trésor en matière de langues officielles	Commissaire aux langues officielles	Recours judiciaire

Article 41	Article 42	Article 43	Article 44	Article 45
Engagement et obligations des institutions fédérales	Coordination (Patrimoine canadien)	Mise en œuvre et consultation (Patrimoine canadien)	Rapport annuel (Patrimoine canadien)	Consultations et négociations avec les provinces

Engagement	Obligations des institutions fédérales	Règlements
41. (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.	41. (2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.	41. (3) Le gouverneur en conseil peut, par règlement visant les institutions fédérales autres que le Sénat, la Chambre des communes, la bibliothèque du Parlement, le bureau du conseiller sénatorial en éthique et le commissariat à l'éthique, fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose.

77. (1) Quiconque a saisi le commissaire d'une plainte visant une obligation ou un droit prévus aux articles 4 à 7 et 10 à 13 ou aux parties IV, V ou VII, ou fondée sur l'article 91, peut former un recours devant le tribunal sous le régime de la présente partie.

A. VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS SUR LA PARTIE VII ?

Visualisez ce court métrage sur les langues officielles, un projet créatif développé avec l'appui du Fonds d'innovation à Patrimoine canadien.



<https://www.youtube.com/watch?v=CaUhUxpn12I>

En vertu de l'article 41 (1) de la partie VII, toutes les institutions fédérales doivent prendre des **mesures positives*** pour :

- Favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et appuyer leur développement.
- Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Les moyens d'atteindre les deux objectifs de la partie VII sont clairement définis par l'article 41 (2) :

- Toute institution fédérale a le devoir de mettre en œuvre des **mesures positives** en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements énoncés dans l'article 41 (1).

* Il n'existe pas de définition officielle des mesures positives. La mise en œuvre des mesures positives prend des formes diverses en fonction des mandats des institutions fédérales. Votre institution peut établir que toute mesure qui contribue à l'épanouissement des CLOSM¹ et à la reconnaissance des deux langues officielles est une mesure positive.

FAITES NOTRE QUIZ POUR TESTER VOS CONNAISSANCES SUR LA PARTIE VII de la LLO ! (Annexe A)

¹ Dans le texte qui suit, nous utilisons l'acronyme CLOSM pour désigner les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

B. QUI SONT LES CLOSM ?

De façon générale, on entend par communautés de langue officielle en situation minoritaire les **Québécois d'expression anglaise** et les **francophones dans le reste du Canada**. Ces communautés sont souvent représentées par des organisations nationales et régionales. Elles œuvrent à faire connaître, entre autres, la réalité de leurs communautés, leurs priorités de développement et les formes d'appui dont elles ont besoin. Elles sont représentées à l'échelle du pays dans des secteurs prioritaires comme la culture, la santé, le développement économique, l'immigration et les communications.

1) Voici une liste non exhaustive d'organismes porte-parole des CLOSM représentants divers secteurs d'activités :

- [Assemblée communautaire fransaskoise](#) (ACF)
- [Assemblée de la francophonie de l'Ontario](#) (AFO)
- [Association canadienne-française de l'Alberta](#) (ACFA)
- [Association des francophones du Nunavut](#) (AFN)
- [Association franco-yukonnaise](#) (AFY)
- [Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire](#) (CEDEC)
- [English-Language Arts Network](#) (ELAN)
- [Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse](#) (FANE)
- [Fédération culturelle canadienne-française](#) (FCCF)
- [Fédération de la jeunesse canadienne-française](#) (FJCF)
- [Fédération des aînées et aînés francophones du Canada](#) (FAAFC)
- [Fédération des associations de juristes d'expression française de common law](#) (FAJEFCL)
- [Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada](#) (FCFA)
- [Fédération des francophones de la Colombie-Britannique](#) (FFCB)
- [Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador](#) (FFTNL)
- [Fédération franco-ténoise](#) (FFT)
- [Quebec Community Groups Network](#) (QCGN)
- [Réseau de développement économique et d'employabilité](#) (RDEE)
- [Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick](#) (SANB)
- [Société franco-manitobaine](#) (SFM)
- [Société nationale de l'Acadie](#) (SNA)
- [Société Saint-Thomas d'Aquin](#) (STA)

2) Voici quelques références concernant la presse des associations minoritaires :

- [Alliance des radios communautaires \(ARC\) du Canada](#)
- [Association de la presse francophone \(APF\)](#)
- [Quebec Community Newspapers Association \(QCNA\)](#)

3) Vous trouverez en **Annexe B** une **carte** des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada avec une liste des CLOSM qui possèdent au moins une école de la minorité.

SECTION II : LES MUSÉES NATIONAUX ET INSTITUTIONS FÉDÉRALES À VOCATION PATRIMONIALE ET DE MÉMOIRE

Les institutions culturelles qui forment le groupe de travail des musées nationaux et institutions fédérales à vocation patrimoniale et de mémoire ont plusieurs points en commun. D’abord, ces institutions sont gardiennes du patrimoine culturel matériel et immatériel et jouent à l’image des musées un rôle fondamental dans la « promotion, dans l’ensemble du Canada et à l’étranger, du patrimoine du Canada et de tous ses peuples, de même que dans la constitution de la mémoire collective de tous les Canadiens et dans l’affirmation de l’identité canadienne » (*Loi sur les musées*, 1990, ch.3 : 3a)².

Dans cette perspective, ces établissements ont une fonction mémorielle et identitaire à la fois qui se matérialisent entre autres à travers des objets, des archives et des témoignages : la trilogie patrimoine-identité-mémoire prend tout son sens dans ces institutions lorsqu’on considère que des groupes, tels que les CLOSM, définissent certains objets comme patrimoniaux (qui reflètent une forme de mémoire collective) (Turgeon, 2010; Bergeron, 2010; Isar, 2011; Viel, 2005; Dubé et Lapointe, 1997). Les objets de patrimoine et la mémoire combinés participent donc ensemble à la construction d’une identité culturelle.

La nature similaire des institutions qui forment le groupe de travail permet également d’affirmer qu’elles ont un grand potentiel en matière d’intervention sociale. À l’affut des tendances, ces institutions connaissent un élargissement important de leurs rôles à l’égard des publics, que ce soit en tant que pilier d’éducation et d’intervenants qui démocratisent la culture. Elles connaissent depuis quelques décennies une refonte sans précédent augmentant l’accessibilité aux collections, mais également leur champ d’actions possibles pour rejoindre la société canadienne. En ce sens, elles sont appelées plus que jamais à jouer un rôle social augmenté : ces institutions sont des reflets de leur société, mais également des agents actifs au service de cette même société (UNESCO, 2016a; Amar *et al*, 2015; Sandell et Nightingale, 2012; Watson *et al*, 2007; Witcomb, 2009; Ashley, 2005; Janes et Conaty, 2005).

Les langues officielles, qui forment une partie intégrante de l’identité nationale et culturelle canadienne, constituent une valeur et une richesse. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada font partie intégrante du tissu social du Canada, ont participé à l’édification de son histoire, de son patrimoine et également de son avenir. Ainsi, les institutions culturelles peuvent profiter de leurs nombreuses occasions d’interaction avec

² Bien que les institutions et sociétés autres que les musées nationaux ne soient pas assujetties à la *Loi sur les musées*, nous croyons qu’elles possèdent un potentiel similaire de mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*.

les publics pour s'acquitter de leurs responsabilités légales et plus particulièrement, mettre en œuvre la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, pour toucher directement les CLOSM et faire la promotion de la dualité linguistique. C'est notamment en partageant des savoirs et des connaissances, en responsabilisant les publics face à des enjeux sensibles comme celles linguistiques, ou encore en travaillant en étroite collaboration avec les communautés d'où proviennent les collections que les institutions peuvent s'assurer de transmettre le patrimoine collectif canadien.

À l'heure où les musées, les institutions patrimoniales et de mémoire doivent conjuguer avec de nombreux défis d'ordre financier, compétitif ou encore en lien avec les impératifs événementiels (Fraser, 2015 ; Tobelem, 2011), l'innovation est le maître mot pour assurer leur pleine contribution à la société canadienne. La réactualisation des collections et la proposition de nouvelles interprétations à travers la lentille partie VII pourraient transformer le potentiel des institutions culturelles en valorisant la culture des CLOSM ainsi que la dualité linguistique dans la société canadienne afin de pleinement contribuer à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Les institutions partenaires du Groupe de travail



Canadian Museum of
Immigration at Pier 21
Musée canadien de
l'immigration du Quai 21



canadian museum of nature
nature
musée canadien de la nature



CANADIAN MUSEUM
OF HISTORY
-
MUSÉE CANADIEN
DE L'HISTOIRE



Parks
Canada Parcs
Canada



Ingenium
Musées des sciences et de l'innovation du Canada



CANADIAN MUSEUM FOR
HUMAN RIGHTS
MUSÉE CANADIEN POUR LES
DROITS DE LA PERSONNE



National Gallery
of Canada Musée des beaux-arts
du Canada



Library and Archives
Canada Bibliothèque et Archives
Canada

Canada



CANADIAN WAR
MUSEUM
-
MUSÉE CANADIEN
DE LA GUERRE



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

Canada



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Commission des champs
de bataille nationaux

The National Battlefields
Commission

Travaillons ensemble à mettre en œuvre l'article 41 !

A. QUEL EST MON POTENTIEL D'INTERVENTION ?

Les institutions devraient se poser deux questions afin de déterminer leur potentiel d'intervention :

- ➔ En fonction du mandat de votre institution, est-elle en mesure d'intervenir dans certains champs d'action trouvés ci-dessous qui rejoignent les priorités des CLOSM ?
- ➔ En fonction du mandat de votre institution, est-elle en mesure de contribuer à la promotion des langues officielles dans la société canadienne dans certains champs d'action énumérés ci-dessous ?

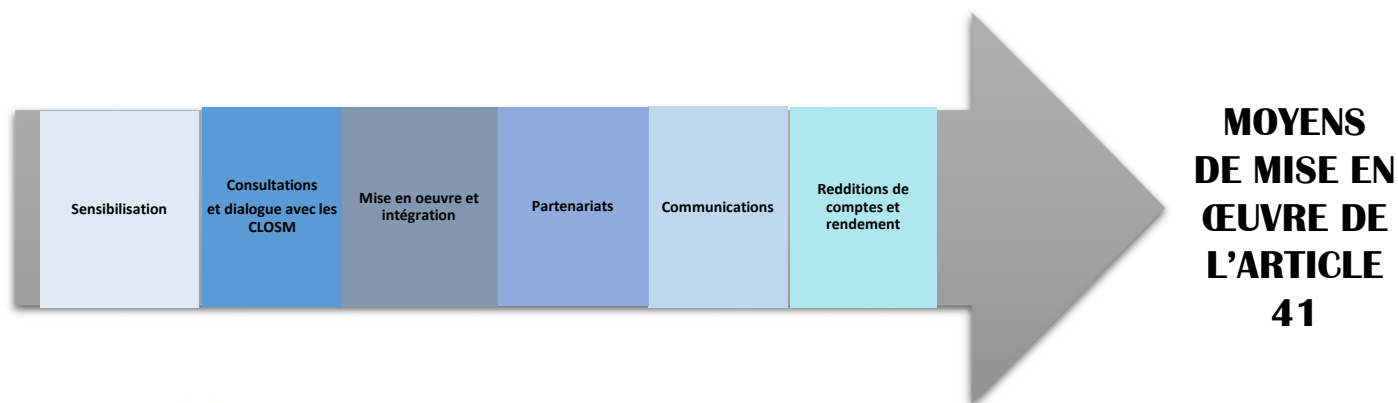


Si vous avez répondu oui à au moins une des deux questions, vous pouvez maintenant passer à l'action !

Vous trouverez à la page suivante des moyens pour mettre en œuvre l'article 41.



B. QUELS SONT LES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ARTICLE 41 ?



1. Sensibilisation

Activités internes visant à sensibiliser les employés et les cadres à leurs responsabilités en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Résultat visé : Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale. Tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO.

Impact : Parce qu'ils sont conscients des obligations de leur institution et adhèrent aux valeurs de la dualité linguistique, les employés sont réceptifs et ouverts aux besoins des CLOSM et à la mise en valeur des langues officielles dans la société canadienne. Ils sont à l'affût des occasions qui peuvent se présenter à cet égard et peuvent à leur tour sensibiliser les publics à l'importance de promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne.

2. Consultations et dialogue avec les CLOSM

Partage d'idées et d'information entre l'institution fédérale et les CLOSM pour connaître et intégrer, en fonction de son mandat, leurs priorités. Ce dialogue permet d'identifier des possibilités de collaboration avec des CLOSM dans le but d'assurer leur épanouissement et leur développement.

Résultat visé : Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM ; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Impact : Il s'établit un dialogue basé sur la confiance et il en résulte que l'institution est en mesure de prendre des décisions plus éclairées au bénéfice des CLOSM.

3. Mise en œuvre et intégration

Mise en œuvre des programmes et politiques et ainsi que des projets à l'intention des CLOSM ; intégration des besoins et réalités des CLOSM dans la planification stratégique et dans les pratiques ministérielles, ainsi que dans la création ou la modification de politiques et de programmes. Intégration systématique de la lentille partie VII dans tous les secteurs d'activités de l'institution par le biais d'un plan d'action, politique et de processus officiels de planification.

Résultat visé : Les besoins des CLOSM et la reconnaissance de la dualité linguistique sont adéquatement intégrés aux programmes et politiques de l'institution. Les approches d'intégration sont décrites et documentées.

Impact : La promotion de la dualité linguistique et l'intégration des besoins respectifs des CLOSM sont intégrés systématiquement aux politiques, programmes et services offerts par l'institution.

4. Partenariats

Réseautage, coopération et liaison soit au sein de l'institution fédérale, soit entre les institutions fédérales et d'autres ordres d'institutions gouvernementales ou des partenaires externes (universités, centres communautaires et culturels, municipalités). Ces collaborations permettent des échanges de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Résultat visé : Collaborations avec de multiples partenaires, de différents ordres, pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM, promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne et partager des pratiques exemplaires.

Impact : Les CLOSM bénéficient des partenariats qui s'établissent entre différentes institutions et peuvent ainsi réaliser des projets de plus grande envergure. Elles bénéficient également du fait que les institutions échangent les bonnes pratiques qui se sont avérées fructueuses. La portée des initiatives menées en termes de reconnaissance du français et de l'anglais dans la société est également accrue.

5. Communications

Transmission d'information destinée à l'externe pour promouvoir le caractère bilingue du Canada; transmission d'information aux CLOSM dans l'ensemble du pays au sujet des activités, programmes et des politiques de l'IF qui peuvent les intéresser.

Résultat visé : Les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et services de l'institution fédérale. La promotion du français et de l'anglais est visible dans les communications de l'institution.

Impact : L'institution connaît les médias existants dans la langue de la minorité et possède des outils de communication pour rejoindre les CLOSM et faire la promotion de la dualité linguistique. Parce que les CLOSM sont au courant des programmes et services de l'institution, elles sont en mesure d'en comprendre les critères et modalités et d'y avoir accès.

6. Reddition de comptes et de rendement

Réalisation d'évaluations internes et d'exams des processus ministériels, ainsi que de rapports de résultats, qui permettent de mesurer l'incidence des mesures positives sur les CLOSM et sur la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Résultat visé : L'institution évalue par des mécanismes permanents et officiels l'impact des mesures positives prises pour favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ou pour promouvoir l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Impact : Grâce aux outils et mécanismes internes permanents dont les institutions fédérales se sont dotées, la société canadienne, dont les CLOSM, et l'institution peuvent constater l'étendue des actions et relever les résultats obtenus.

C. PISTES D'ACTION

Vous trouverez ci-dessous des pistes d'actions correspondant aux 6 moyens pour mettre en œuvre l'article 41 de la LLO.

1. Sensibilisation :

- Offrir des séances d'information et de formation sur la partie VII aux employés (ou des ressources et outils)
- Se doter d'un Champion aux langues officielles partie VII, d'un coordonnateur national ou d'une personne-ressource responsable de la mise en œuvre de l'article 41 (partie VII) de la LLO
- La haute gestion doit assurer un leadership en matière de langues officielles et communiquer avec ses employés les résultats significatifs de leur engagement à l'égard de la partie VII
- Célébrer les Rendez-vous de la Francophonie et la Journée de la dualité linguistique. Impliquer les employés dans la réalisation de ces activités

2. Consultations et dialogue avec les CLOSM :

- Identifier les CLOSM touchés par les différents secteurs d'activités de l'institution et se doter d'une liste d'organismes représentant les CLOSM
- Mettre en place des mécanismes de consultations avec des représentants clés des CLOSM
- S'assurer de prendre en compte équitablement les réalités des communautés d'expression anglaise situées au Québec que les communautés francophones du Canada
- Participer à des activités communautaires des organismes porte-paroles pour connaître les besoins des CLOSM
- Consulter les CLOSM lors de la planification, élaboration et mise en œuvre du plan d'action, de programmes ou de politiques pour assurer un dialogue continu
- Rendre accessible aux CLOSM les rétroactions et les suivis résultant des consultations
- Communiquer aux CLOSM le bilan long ou court remis à Patrimoine canadien et encourager des rétroactions

Pour aller plus loin :

- Tenez-vous compte des CLOSM lors de l'acquisition de nouvelles collections ?
- Réalisez-vous des consultations avec les CLOSM lors de la conception d'exposition ?

3. Mise en œuvre et intégration :

- Intégrer systématiquement les priorités des CLOSM et promouvoir la dualité linguistique dans la mise en œuvre des activités, programmes, politiques et services par l'utilisation de mécanismes officiels
- Créer un filtre ou une grille permettant d'intégrer systématiquement la partie VII dans la planification stratégique ou l'élaboration et modification de programmes et politiques
- Créer une politique ou d'une directive interne sur la partie VII

- Appuyer des projets issus des CLOSM qui peuvent avoir une incidence positive sur leur développement
- Garantir aux CLOSM l'égalité de chances d'appui ou de financement
- Valoriser la dualité linguistique au sein des programmes et politiques
- Créer ou modifier des programmes et politiques pour faire la promotion des deux langues officielles
- Offrir de l'expertise aux CLOSM

Pour aller plus loin :

- Existent-ils des collections qui mettent en valeur le patrimoine des CLOSM ? Si oui, sont-elles accessibles en ligne ou sont-elles mises en valeur dans des expositions ?
- Favorisez-vous le rayonnement des deux langues officielles par l'entremise de publications ou de recherches traduites qui ont été menées par l'institution ? Sont-elles accessibles aux CLOSM ?
- Avez-vous des programmes éducatifs offerts auprès des CLOSM avec un contenu qui reflète leurs réalités ou leurs besoins ?
- Mettez-vous en valeur la dualité linguistique et le bilinguisme dans vos expositions ou vos activités culturelles ?
- Avez-vous des stratégies pour mettre en valeur la culture et la langue des CLOSM dans vos divers secteurs d'activités ?
- Profitez-vous des occasions extérieures qui se présentent pour assurer un rapprochement entre les francophones et anglophones ?

4. Partenariats :

- Participer au Réseau 41 organisé par Patrimoine canadien
- Participer aux comités de gouvernance en langues officielles
- Participer activement au groupe de travail des institutions à vocation muséale, patrimoniale et de mémoire
- Exploiter les possibilités de partenariats avec des institutions fédérales ou d'autres ordres d'institutions gouvernementales pour mettre en œuvre la partie VII et s'inspirer de leurs bonnes pratiques
- Investiguer les pistes de collaboration avec des organismes externes issus des CLOSM ou qui prennent en compte leurs réalités distinctives

Pour aller plus loin :

- Disposez-vous d'espaces culturels ou de salles de location ? Si oui, offrez-vous ces espaces aux CLOSM ? Assurez-vous de promouvoir le français et l'anglais lors des événements qui y sont tenus ?
- Offrez-vous des visites-guidées aux CLOSM ? Avez-vous des partenariats avec des écoles issues des CLOSM pour tenir des visites-guidées ? Le contenu des visites-guidées participe-t-il à une reconnaissance du français et de l'anglais dans la société canadienne ?

- Offrez-vous des conseils et de l'expertise (en conservation et en recherche par exemple) à des CLOSM ?
- Faites-vous la promotion des deux langues officielles et de la dualité linguistique lors d'événements en dehors de l'institution et à l'étranger (par exemple lors de colloques et conférences) ?
- Avez-vous conclu des partenariats avec d'autres institutions fédérales, tels que les transporteurs canadiens, pour faire la promotion du patrimoine et de la culture des CLOSM ?
- Avez-vous conclu des partenariats avec des universités qui s'intéressent à la dualité linguistique, aux CLOSM, ou qui sont elles-mêmes situées dans des CLOSM ?
- Soutenez-vous des initiatives menées par des organismes extérieurs qui favorisent le rapprochement entre francophones et anglophones ?
- Mobilisez-vous des organismes avec un mandat à vocation similaire autres que gouvernementaux pour promouvoir la culture des CLOSM et la dualité linguistique ?
- Explorez-vous les possibilités de partenariats avec des institutions culturelles situées dans les CLOSM ?

5. Communications :

- Faire une liste de médias issus des CLOSM pour faire la promotion des activités
- Créer des stratégies et plans de communication pour tenir compte des CLOSM dans l'ensemble du pays
- S'assurer de l'accessibilité des programmes et services pour les CLOSM
- Fournir des dépliants, communiqués ou faire de la publicité directement dans les écoles situées dans les CLOSM

Pour aller plus loin :

- Assurez-vous de communiquer aux écoles francophones hors Québec et anglophones au Québec, ainsi qu'aux CLOSM dans l'ensemble du pays, les activités de votre institution ?
- Faites-vous affaire avec des médias de la langue de minorité pour faire la promotion de vos activités culturelles ou de vos expositions ?
- Valorisez-vous une image d'un Canada bilingue dans vos communications ?

6. Reddition de comptes et rendement :

- Créer des outils et mécanismes officiels qui permettent de connaître l'incidence des mesures positives et les résultats obtenus en regard de la mise en œuvre de l'article 41
- Évaluer le plan d'action partie VII grâce à des indicateurs de rendement
- Impliquer différentes personnes dans la rédaction du bilan annuel remis à Patrimoine canadien afin de donner un portrait d'ensemble de l'engagement de l'institution dans la mise en œuvre de la partie VII et rendre accessible aux CLOSM ce rapport

C. RÉPERTOIRE DE BONNES PRATIQUES



Air Canada

Air Canada est commanditaire d'événements culturels qui célèbrent la francophonie canadienne, notamment le Festival franco-ontarien, le Festival francophone d'été de Vancouver et les Rendez-vous de la Francophonie. L'appui du transporteur réduit les coûts de déplacement des artistes qui montent sur scène lors des festivals, ce qui contribue à la viabilité économique de ces événements qui sont des vitrines de choix par la mise en valeur des artistes (2013).

Air Canada a développé et maintenu des relations et des partenariats avec divers organismes liés à la francophonie partout au Canada dans le but de comprendre leur réalité et de mieux desservir ces communautés francophones hors Québec. Elle a participé à différentes foires de carrière, principalement à Calgary, à Edmonton, à Bathurst, à St-John's et à Toronto, pour avoir une meilleure visibilité, accroître le nombre des candidats bilingues et se rapprocher de ces communautés. Elle a également tissé des liens avec des organismes comme l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), Accès Emploi et Connexion Carrière pour améliorer son intégration et sa présence dans les communautés francophones hors Québec (2017).

Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec

Tous les postes de DEC affichés à l'externe sont envoyés à l'organisme Quebec Community Groups Networks (QCGN). QCGN promeut alors les postes auprès de sa communauté (2017).

Agence du revenu du Canada

- La liste de contrôle de la partie VII pour la revue des opérations est un outil qui aide les gestionnaires à évaluer les incidences de leur programme sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et sur la pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais dans le cadre de ce programme (2017).
- Le document intitulé « Questionnaire pour entrevue avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire » est utilisé par les représentants régionaux de l'ARC pour guider les discussions avec les représentants des CLOSM visant à déterminer leurs besoins dans le cadre du mandat de l'ARC. Cet outil a permis l'adoption d'une approche ciblée et mieux coordonnée avec les autorités fonctionnelles de l'ARC pour la diffusion en temps opportun de renseignements pertinents pour les CLOSM. Cet outil a également élargi la portée du plan de sensibilisation de l'Agence pour mieux faire connaître les initiatives de l'ARC aux CLOSM (2017).

Agence de la santé publique du Canada

L'Agence de la santé publique du Canada travaille à mieux comprendre les réalités et les défis des CLOSM en mettant sur pied des stages linguistiques au sein des organismes des CLOSM pour les employés de l'institution fédérale. Aussi, un modèle de collaboration et un cadre de mise en œuvre ont été développés conjointement avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (2017).

Agence spatiale canadienne

L'Agence spatiale canadienne a déployé des efforts particuliers en matière d'organisation de consultations auprès des commissions ou des conseils scolaires afin de s'assurer que les modules d'éducation interactifs développés à l'occasion de la mission de l'astronaute canadien, M. Chris Hatfield, dans la station spatiale internationale, respectaient bien les besoins particuliers des CLOSM. Du matériel pédagogique inédit répondant aux exigences des programmes scolaires partout au pays a ainsi été mis à la disposition d'établissements scolaires (2017).

Anciens combattants Canada

Anciens combattants Canada a créé une nouvelle section sur son site Web offrant des entrevues avec des anciens combattants et des civils francophones. Cette section s'intitule "La force francophone", et a comme objectif, entre autres, de mettre en lumière la participation des Canadiens francophones lors de la Seconde Guerre mondiale (2013).

Banque du Canada

Par l'entremise de son site Web et de ses expositions, le Musée de la Banque du Canada contribue à la reconnaissance et à l'usage de l'anglais et du français dans la société canadienne. De plus, nombre d'objets de la Collection nationale de monnaies présentées dans les galeries thématiques témoignent de l'usage de l'anglais et du français dans la société canadienne. Ainsi, les premiers billets de Banque émis par la Banque du Canada l'ont été en versions unilingues anglaise et française correspondantes (1935-1937); en raison de changements apportés à la loi, la Banque n'a émis que des billets bilingues par la suite. En attirant l'attention des visiteurs sur cette caractéristique, le Musée contribue à faire valoir l'égalité de statut de l'anglais et du français en tant que langues officielles du Canada. Il est généralement admis qu'une monnaie est le reflet du peuple qui l'utilise et une évocation du pays pour ceux qui le visitent (2017).

Bibliothèque et Archives Canada

- L'équipe des médias sociaux de Bibliothèque et Archives Canada a mis sur place une approche pour promouvoir la collection et les services offerts auprès des CLOSM. De plus, un contenu culturel a également été créé pour mettre en valeur des faits intéressants sur ces communautés et est accessible sur les plateformes de Facebook et Twitter (2015-2016).
- BAC fait des efforts continus pour aider à améliorer la visibilité et l'accessibilité du programme auprès des membres des communautés de langues officielles en situation minoritaire. BAC et la CANPT (Conférence des archivistes nationaux, provinciaux et territoriaux) ont convenu de travailler de pair afin de valoriser les archives franco-canadiennes et d'assurer, pour aujourd'hui et demain, leur préservation et mise en valeur comme vecteur de soutien à la viabilité et à la vitalité culturelle de ces communautés. La proposition a fait l'objet de discussions et plusieurs provinces ont signifié leur intérêt à participer à un groupe de travail sur ce projet au sein de la CANPT. Le projet vise à faciliter l'accès aux documents

d'archives — une ressource d'intérêt pour l'enseignement — par l'entremise d'un portail collaboratif (2015-2016).

- Bibliothèque et Archives Canada a présenté l'exposition *CBC/Radio-Canada : 75 ans à rapprocher les Canadiens*, en collaboration avec la Société des musées de sciences et technologies du Canada et CBC/Radio-Canada. Dans cette exposition, le patrimoine technologique du Canada en matière de radiodiffusion se révèle grâce à de nombreux enregistrements sonores et visuels. On y a aussi présenté 19 reproductions de qualité supérieure de caricatures tirées de la collection nationale de portraits. Ces caricatures montrent des personnalités francophones et anglophones qui ont participé à des émissions de CBC/Radio-Canada au cours des 75 dernières années (2015-2016).

Centre national des Arts

Dans le cadre d'activités comme la Journée de la culture, le CNA offre une expérience bilingue en présentant une programmation dans les deux langues officielles qui met en valeur les cultures francophones et anglophones du Canada (2017).

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

- Le CRTC a mis en place un groupe de discussion CRTC-CLOSM dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Ce groupe est formé de porte-paroles d'organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire et d'intervenants du CRTC (membres de la haute direction, coordonnateurs sectoriels et responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO). Il se réunit deux fois par année afin de déterminer des moyens d'optimiser la participation des CLOSM aux processus publics du CRTC pour que leurs réalités soient prises en compte dans les délibérations menant aux décisions du CRTC (2017).
- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) maximise la participation des CLOSM aux processus de consultation publics de l'institution fédérale et tient compte de leurs réalités dans la prise de décisions. Le Groupe de discussion CRTC-CLOSM comprend 28 organismes des CLOSM et se réunit deux fois par année. Le CRTC Analyse les effets de chaque décision ou politique sur les CLOSM et veille à ce que leur développement soit renforcé. Son outil, la Lentille 41, est incorporé systématiquement dans les processus de décision du CRTC (2017).

Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts du Canada encourage la création de liens entre les éditeurs francophones et anglophones du Canada. En collaboration avec Patrimoine canadien, il a organisé la première Foire canadienne des droits de traduction, en janvier 2011. Lors de cet événement, quelque 70 éditeurs canadiens des deux groupes de langue officielle ont pu échanger de l'information sur les œuvres qu'ils publient et vendre les droits de traduction, tout comme ils le font dans les grandes foires internationales. Ultiment, cette initiative vise à faire connaître aux lecteurs canadiens la littérature de l'autre groupe linguistique (2013).

Commission canadienne des grains

En 2014-2015, la Commission canadienne des grains a participé à des expositions agricoles partout au Canada en y tenant un kiosque. Elle a offert des services bilingues aux producteurs de grain ainsi qu'aux visiteurs urbains en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. La présence de la CCG aux expositions agricoles donne l'occasion aux producteurs de grain de communiquer directement (dans l'une ou l'autre des langues officielles) avec un organisme fédéral, ce qui est parfois rare dans les petites collectivités rurales. Leur présence favorise la compréhension des droits des producteurs aux termes de la Loi des grains du Canada, ainsi que des services et du soutien que les producteurs peuvent obtenir de la CCG (2017).

Commission canadienne du tourisme

La commission canadienne du tourisme (CCT) a créé une collection d'expériences touristiques destinée à mettre en valeur certaines expériences distinctement canadiennes offertes aux gens qui visitent le Canada. Ces expériences sont intégrées aux activités de marketing que la CCT mène dans le monde et mettent en valeur des entreprises touristiques des deux groupes de langue officielle. La CCT travaille de concert avec RDÉE Canada afin de trouver des expériences distinctes afin de promouvoir les activités des communautés francophones hors Québec (2017).

Commission des champs de bataille nationaux

- La Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) a accueilli des artistes anglophones à son Kiosque Edwin-Bélanger, un événement annuel qui offre une programmation culturelle vaste et qui a lieu dans la ville de Québec, afin de créer un espace de rapprochement culturel entre les deux communautés linguistiques (2016-2017).
- Une activité disponible en visioconférence est désormais offerte aux étudiants de niveau secondaire de tout le pays par la CCBN, dans l'une ou l'autre des langues officielles. Cette activité permet aux jeunes de prendre connaissance de l'histoire des deux communautés linguistiques et des communautés autochtones (2017).

Conseil de recherches en sciences humaines

Le CRSH a financé une étude sur l'histoire de la langue et de la culture françaises en Amérique du Nord. Ce projet, échelonné sur sept ans aidera à consolider le rôle de premier plan que joue le Canada en matière de recherche sur le français au sein de la francophonie canadienne et internationale (2013).

Défense nationale

Le ministère de la Défense nationale organise des Camps de cadets d'été bilingues qui encouragent un rapprochement chez les jeunes francophones et anglophones en permettant aux jeunes de parler leur langue seconde (2013).

Monnaie royale canadienne

Le partenariat conclu entre la Monnaie royale canadienne et Postes Canada a permis d'assurer une visibilité des produits de la Monnaie qui mettent en valeur la dualité linguistique et exposent les Canadiens à des symboles et des personnages importants issus des CLOSM (2014-2015).

Musée canadien de l'histoire

- Le Musée canadien de l'histoire a consacré une zone entière aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et à la promotion du bilinguisme au Canada dans la nouvelle salle d'histoire canadienne (2016-2017).
- Le Musée de la guerre a développé un programme itinérant et interactif *Ligne de ravitaillement* gratuitement et destiné aux écoles situées dans les CLOSM (2016-2017).
- L'exposition virtuelle « La vie française dans la Capitale 1867-2017 » réalisée par le Musée virtuel du Canada est une initiative qui mérite d'être soulignée puisqu'elle est issue d'un partenariat avec le Centre de recherche en civilisation canadienne-française et met en valeur la mémoire collective de la communauté francophone d'Ottawa (2016-2017).

Musée canadien pour les droits de la personne

Le Musée canadien pour les droits de la personne a conclu un partenariat avec l'Université de Saint-Boniface afin d'informer et d'accroître l'auditoire francophone. Ce rapprochement a permis de mettre sur pied l'École des droits de la personne en collaboration l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix de Caen en Normandie dans le but d'explorer des thématiques comme celles des droits linguistiques (2015-2016).

Office national du film

Depuis le lancement des portails ONF.ca et NFB.ca, la population canadienne jouit d'un accès au patrimoine audiovisuel de l'ONF. L'ONF fait la promotion de ces espaces tant du côté des francophones que des anglophones. Par exemple, l'Espace francophonie est publicisé et disponible tant du côté francophone qu'anglophone. Ce lien permet donc aux anglophones de découvrir l'Espace francophonie et de se rapprocher de la culture francophone au Canada (2013).

Parcs Canada

- Parcs Canada a soutenu la conservation de la Basilique St-Patrick située à Montréal qui est un lieu historique national. En raison de son histoire intrinsèquement lié à la communauté anglophone de Montréal, sa préservation constitue un effort pour assurer l'épanouissement de son patrimoine culturel (2013-2014).
- Parcs Canada a travaillé en collaboration avec deux organismes francophones du Cap Breton, soit le Conseil des Arts de Chéticamp et la Société Saint-Pierre de Chéticamp, dans le but de favoriser le tourisme dans cette région de la Nouvelle-Écosse. La programmation proposée aux visiteurs raconte l'histoire des Acadiens de la région et met ainsi en valeur la contribution de ces organismes francophones au développement du Cap-Breton (2013).
- En collaboration avec la Société francophone de Maillardville, Parcs Canada a organisé le festival francophone « Vive les voyageurs ! » au Fort Langley, un lieu historique de la Colombie-Britannique. Cette manifestation permet de faire connaître la culture francophone aux visiteurs canadiens et étrangers au moyen d'activités musicales, théâtrales et culinaires (2017).

Pêches et des Océans

Pêches et Océans Canada a appuyé un projet appelé Gaspesian Memories, pour valoriser la présence anglophone dans plusieurs villes et villages de cette région du Québec, de même que dans des secteurs clés de son économie, comme la pêche, les mines et l'agriculture. Le documentaire produit par l'institution fédérale visait notamment à raffermir le sentiment d'appartenance des Gaspésiens anglophones à leur communauté minoritaire et à renforcer leur identité. Patrimoine canadien a de plus appuyé l'organisation de l'événement Louisbourg 300 par la Société Saint-Pierre de Nouvelle Écosse. La commémoration de la fondation de l'Île royale (aujourd'hui le Cap-Breton) et de sa capitale, Louisbourg, a servi à mettre en valeur la culture et la fierté des milliers d'Acadiens et de francophones qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Écosse (2017).

Postes Canada

Dans le cadre de son programme d'émission de timbre-poste, Postes Canada s'assure de tenir compte de la contribution des communautés de langue officielle en situation minoritaire et du caractère bilingue du pays. Il a par exemple émis des timbres-poste qui mettent en valeur des artistes de l'Acadie, l'artiste fransaskois Joe Fafard, l'influente artiste anglo-québécoise Prudence Heward, de même que différents artistes francophones et anglophones du Canada qui se sont illustrés à Hollywood (2013).

Santé Canada

- Des études sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire diffusées ou financées par Santé Canada comprennent le rapport intitulé « Barrières linguistiques dans l'accès aux soins de santé » préparé par Sarah Bowen pour Santé Canada et diffusé sur le site Web du Ministère, ainsi que le rapport « Professionnels de la santé et minorités de langue officielle au Canada : 2001 et 2006 », réalisé par Statistique Canada et financé par Santé Canada. Ces documents, ainsi qu'un CD-ROM contenant des statistiques sur les professionnels de la santé et des données du recensement sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, sont rendus disponibles grâce à Santé Canada, qui cherche à améliorer l'accès aux soins de santé des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada (2017).
- Santé Canada s'est doté d'une politique interne en décembre 2004 afin que ses programmes répondent mieux aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et favorisent leur épanouissement et leur développement. En vertu de cette politique, les directions générales et les bureaux régionaux de Santé Canada dont les programmes, les projets, les activités ou les services sont associés à des activités publiques doivent contribuer activement à promouvoir le développement de CLOSM en respectant la partie VII de la Loi sur les langues officielles (2017).

Société des musées de sciences et technologies du Canada

Le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada a produit un livre d'enfant publié en Inuktitut et l'a traduit en français et en anglais. La distribution de cet ouvrage a été faite dans les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi qu'au Labrador. Cette initiative participe à la reconnaissance et la promotion des deux langues officielles au sein de communautés autochtones (2016-2017).

Société Radio-Canada / CBC

CBC Quebec a appuyé le Quebec Community Groups Network (QCGN), l'Institut du Nouveau Monde (INM) et l'Association d'études canadiennes (AEC) et son nouveau projet intitulé *Les jeunes Québécois aux commandes*. Se déroulant sur une période de trois ans, ce projet réunira des centaines de jeunes Québécois dans le cadre des célébrations du cent cinquantième de la Confédération. Financé par le programme *Les jeunes s'engagent* du ministère du Patrimoine canadien, le projet *Les jeunes Québécois aux commandes* tiendra trois forums annuels au cours desquels des participants âgés de 15 à 25 ans partageront leurs points de vue quant à l'importance de l'engagement des jeunes pour l'avenir de notre pays. Ainsi, du 6 au 8 mars 2015, dans le cadre de son émission Quebec AM, Susan Campbell a échangé avec de jeunes Québécois âgés de 15 à 25 ans des Cantons de l'Est, de la Gaspésie, de l'Outaouais, de Rouyn-Noranda, du Grand Montréal et de la région de la capitale provinciale. CBC Quebec restera en relation avec le QCGN pendant les trois années du projet (2017).

Société immobilière du Canada

La Société immobilière du Canada a choisi de promouvoir le caractère bilingue du Canada à la Tour CN, une attraction touristique de renommée mondiale qu'elle gère. En 2011, la Tour CN a accueilli l'exposition « Déjà vu : 40 ans de langue et de rire en caricatures politiques », originalement créée par le Commissariat aux langues officielles à l'occasion du 40^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*. Les visiteurs ont donc pu voir comment les caricaturistes des médias français et anglais au pays ont jeté un regard sur la dualité linguistique canadienne au cours de quatre décennies et, ainsi, en apprendre davantage sur la culture et les perspectives des deux communautés linguistiques (2017).

VIA Rail Canada

- VIA Rail Canada s'est associé à CBC/Radio-Canada, à l'Office national du film du Canada (ONF) et à l'Institut Historica-Dominion pour annoncer son programme de Divertissement à bord qui permet aux passagers de VIA Rail d'accéder gratuitement à des créations audiovisuelles canadiennes. La programmation inclut des bulletins de nouvelles et émissions de télévision de CBC/Radio-Canada, des documentaires et animations de l'ONF, et les courtes dramatiques Les Minutes du patrimoine et des entretiens avec d'anciens combattants du Projet Mémoire produits par L'Institut Historica-Dominion (2013).

VIA Rail se sert de son magazine VIA Destinations pour permettre aux voyageurs de découvrir des personnalités, des événements et des lieux qui mettent en évidence la présence et les succès des communautés francophones et anglophones au Canada (2017).

AIDE-MÉMOIRE

Informer les CLOSM des activités de l'institution

Connaître les besoins des CLOSM et établir un processus un processus simple et structuré de consultation, de cueillette et conservation d'informations, et de reddition de compte

Encourager la tenue d'événements pour et par les CLOSM

Profiter des programmes fédéraux existants pour entrer en relation avec des membres des CLOSM

Analyser les effets de chaque décision prise sur les CLOSM et veiller à ce que leur développement soit renforcé

Accroître l'accessibilité à l'information pertinente pour les CLOSM

ARTICLE 41 :
Développement des CLOSM et promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne

Jouer un rôle actif dans la promotion de la dualité linguistique par l'usage de symboles canadiens

Faire connaître le patrimoine et l'histoire des deux communautés linguistiques

Donner une visibilité aux productions et à la culture des CLOSM dans l'ensemble du Canada et à l'international

Profiter des occasions d'interactions avec le public pour créer des rapprochements entre les francophones et les anglophones

Partager vos connaissances avec des organismes des CLOSM et travailler en collaboration

Favoriser la complémentarité des interventions réalisées auprès des CLOSM dans l'ensemble du pays

Maximiser la participation des CLOSM aux processus de consultation publics

Sensibiliser les employés à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*

Vous avez d'autres interrogations ou questions ?

Voici quelques ressources supplémentaires pour vous aider.



1. Loi sur les langues officielles
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/>
2. Guide à l'intention des institutions fédérales, créé par Patrimoine canadien et révisé par le Ministère de la Justice
http://canada.pch.gc.ca/DAMAssetPub/DAM-PCH2-Identity-OfficialLanguages/STAGING/texte-text/guide_S-3_1457731633739_fra.pdf
3. Recueil de ressources sur les langues officielles 2017 : Promotion du français et de l'anglais (partie VII de la LLO)
<http://osez-dare.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1390852047333/1390854338088#sec12>
4. La partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (Commissariat aux langues officielles)
<http://www.ocol-clo.gc.ca/fr/contenu/la-partie-vii-de-la-loi-sur-les-langues-officielles-des-mesures-positives-pour-les>
5. Ressources offertes par la Direction des relations interministérielles et de la responsabilisation (DRIR)
http://www.gcpedia.gc.ca/wiki/Publications-article_41

Nous vous invitons à communiquer en tout temps avec la Direction des Relations interministérielles et responsabilisation lorsque vous avez des incertitudes, des doutes ou des commentaires, ainsi qu'à vous prévaloir des conseils de ses analystes.

Téléphone : 819-994-3577

Courriel : portail41-gateway41@pch.gc.ca

BIBLIOGRAPHIE

- Amar, M. *et al.* (2015). « Introduction ». Dans Marianne Amar *et al.* (dir.). *Musées, histoire et migrations* (p.3-13). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Ashley, S. (2005). « State Authority and the Public Sphere: Ideas on the Changing Role of the Museum as a Canadian Social Institution ». *Museum and society*, vol. 3, no.1, p.5-17.
- Bergeron, Y. (2010). « Le rôle des musées dans la construction des identités nationales ». Dans A. Charbonneau et L. Turgeon (dir.). *Patrimoines et identités en Amérique française* (p. 149-169). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Dubé, P. et A. Lapointe. (1997). « Le musée en tant que territoire symbolique de la nation ». Dans L. Turgeon, J. Létourneau et K. Fall (dir.). *Les espaces de l'identité* (p. 149-171). Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Fraser, M. (2015). « L'exposition2 : Qu'est-ce qui fait exposition dans l'exposition ? / Exhibition2: What Makes an Exhibition within an Exhibition? ». *Esse arts + opinions*, vol. 84, p. 4-13.
- Janes, R.R. et G. T. Conaty (2005). *Looking Reality in the Eye : Museums and Social Responsibility*. Calgary : University of Calgary Press & Museums Association of Saskatchewan.
- Isar, Y. R. *et al.* (2011). « Introduction ». Dans H. Anheier et Y. R. Isar (dir.). *Heritage, Memory and Identity* (p.1-20). Londres : Sage.
- Tobelem, J.-M. (2011). « Le rôle des expositions temporaires dans les stratégies événementielles des musées ». *Revue Française du Marketing*, vol. 232, p.45-59.
- Turgeon, L. (2010). « Introduction : Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux ». *Ethnologie française*, vol. 3, no. 40, p.389-399.
- Sandell, R. et E. Nightingale. (2012). *Museums, Equality and Social Justice*. Londres : Routledge.
- UNESCO. (2016a). Diversité culturelle. Récupéré le 15 septembre 2017 de <<http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/cultural-diversity/>>.
- Viel, A. (2005). « L'objet dans tous ses états. Mot/musée/motion. À la recherche d'une résonance de sens ». Dans P. A. Mariaux (dir.), *L'objet de la muséologie* (p.51-80). Neufchatel : Institut d'Histoire de l'art de Muséologie.
- Watson, S. *et al.* (2007). *Museum Revolutions: How Museums Change and Are Changed*. Londres et New-York: Routledge.
- Witcomb, A. (2009). « Migration, social cohesion and cultural diversity: Can museums move beyond pluralism? ». *Humanities Research*, vol.15, no.2, p.49-66.